

Délibération n°16

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
9 septembre 2020

Date d'affichage du
compte-rendu :
23 septembre 2020

Objet : Maison de site des
activités de pleine nature et
maison Porte d'entrée Unesco à
Volvic (site du goulet) :
demande de subvention au titre
du contrat région et du contrat
de ruralité (DSIL)

L'AN deux mille vingt le mardi 15 septembre, le
conseil communautaire, convoqué le 9 septembre 2020
s'est réuni à Riom, Salle Dumoulin, à 19 heures, sous la
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas,
M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M
BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme
CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M
CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHAUVIN Lionel, M
DE ABREU Jérôme, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS
Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT
Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET
Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel,
Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Patrice, M MAGNOUX
André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT
Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI
Virginie, Mme PARRAIN Karine, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON
Régine, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M
RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis,
Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL
Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard,
- M AYRAL Jean-Paul a donné pouvoir à M MELIS Christian,
- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOURNIAC-
GILORMINI Virginie,
- M CHASSAING Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- Mme DE MARCHI Véronique a donné pouvoir à Mme VAUGIEN
Evelyne,
- M GRENET Daniel a donné pouvoir à M VERMOREL Pierrick,
- Mme GRENET Michèle a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY
Hélène,
- Mme HOARAU Catherine a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à Mme DUPONT Laurence,
- M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à M BEAURE Nicolas.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M BEAURE Nicolas

Rapport n°16 – Maison de site des activités de pleine nature et maison Porte d'entrée Unesco à Volvic (site du goulet) : demande de subvention au titre du contrat région et du contrat de ruralité (DSIL)

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Vu la labellisation du territoire de RLV en tant que « Territoire d'excellence des activités de pleine nature », qui à ce titre bénéficie de financement (30%),

Vu le positionnement stratégique du territoire comme entrée nord du périmètre UNESCO, avec plusieurs sites et puys remarquables pouvant être mis en valeur au titre du classement : Puys de Jumes, Coquille, Nugère, Paugnat... ainsi que des spécificités territoriales : l'eau, la Pierre de Volvic, l'environnement remarquable (Réserve Naturelle Régionale, Espaces Naturels Sensibles...),

Vu la délibération n°20191105 41 du 5 novembre 2019 par laquelle le conseil communautaire a approuvé l'acquisition d'un bâtiment appartenant à la Société des Eaux de Volvic dans la perspective de créer et aménager une maison touristique des activités de Pleine Nature (APPN) et maison « Porte d'entrée Unesco »,

Considérant que cet immeuble prendra place sur le site du Goulet à Volvic au cœur d'un espace regroupant plusieurs équipements touristiques tels que la Grotte de la Pierre et l'Espace d'Information des Eaux de Volvic, qui accueillent globalement plus de 150 000 visiteurs/an,

Considérant le projet d'aménagement qui prévoit que le nouvel équipement communautaire comprendra un bureau d'accueil, un espace réservé aux prestataires des activités de pleine nature, un espace scénographique dédié à l'UNESCO, des aménagements extérieurs dédiés aux pratiquants des sports Pleine Nature avec des équipements spécifiques : station gonflage VTT/Vélo, station de nettoyage Vélo, distributeurs de pièces de première nécessité, casier conciergerie, etc..

Considérant le triple objectif affecté à cet équipement :

- offrir une lecture pertinente du territoire touristique à échelle de RLV sur un site bénéficiant de flux importants,
- sensibiliser à la diversité des attraits et des activités valorisées avec des services dédiés,
- inciter la population touristique et excursionniste à augmenter leur temps de séjour ou présence sur le site et sur le territoire.

Considérant le plan d'aménagement réalisé en phase APD par le maître d'œuvre, le cabinet d'architecture Bruno Brun (*hors partie scénographie de l'espace UNESCO, la définition avec le Conseil Départemental et les autres territoires n'étant pas finalisée*),

Considérant l'estimation suivante des travaux au stade APD :

Dépenses (€ HT)	
1. Voirie et réseaux divers	16 800 €
2. Démolition-Désamiantage	117 500 €
3. Couverture –Etanchéité – zinguerie	33 000 €
4. Menuiseries extérieures	53 500 €
5. Serrurerie	36 800 €
6. Menuiseries intérieures	14 700 €
7. Plâtrerie – peinture – faïence	79 800 €
8. Electricité	21 800 €
9. plomberie-sanitaire	46 400 €
10. revêtements sol	25 800 €
SOUS –TOTAL HT	446 100 €
Travaux en option	
Alarme anti-intrusion	1 800 €
Stores	6 900 €
Mobilier / Banque d'accueil	5 500 €
Station de lavage VTT/APPN -	14 700 €
Vitrophanie	1 300 €
Panneaux acoustiques	10 400 €
SOUS TOTAL HT EN OPTION	40 600

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€)	
Montant des travaux	446 100 €	Contrat APPN : 30 %	146 010 €
Travaux en option	40 600 €	Contrat de ruralités	150 000 €
Etude, Maîtrise d'œuvre	25 792 €	Autofinancement	216 482 €
TOTAL	512 492 €	TOTAL	512 492 €

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200915-
DELIB2020091516-AI
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité décide :

- de prendre acte du coût estimatif du projet de Maison touristique des Activités de Pleine Nature et de site Unesco présenté à 512 492 € pour la partie étude et travaux et en intégrant les options, précisant que ce dernier est inscrit au budget communautaire 2020 (section investissement) ;
- d'autoriser le Président à déposer les dossiers de demande de subvention (Contrat Région, Contrat de Ruralités-DSIL, Conseil Départemental,...) et à signer tous documents nécessaires.

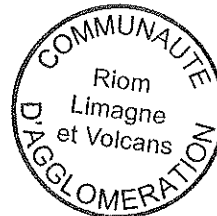
Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

A Riom, le 16 septembre 2020

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200915-
DELIB2020091516-AI
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200915-
DELIB2020091516-AI
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020